



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 35019

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle à nouveau l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'injustice qui frappe les personnes titulaires d'une pension d'invalidité de 2e ou 3e catégorie et bénéficiant d'une allocation spécifique de reclassement à la suite d'une procédure de licenciement économique. Alors que dans certains cas ces personnes conservent l'intégralité de leur pension lorsqu'elles travaillent, elles n'en bénéficient plus que partiellement lorsqu'elle perçoivent une allocation spécifique de reclassement. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend proposer aux partenaires sociaux gestionnaires de l'Assurance chômage afin de remédier rapidement à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35019

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9720

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)